

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

EVA : un logiciel commun pour l'évaluation de la Charte d'un Parc naturel régional



EVALUATION

JUIN 2012





S O M M A I R E

Partie 1	L'évaluation dans les Parcs naturels régionaux	P4
Partie 2	EVA : Un logiciel au service de la méthode d'évaluation	P5
Partie 3	Quels apports dans le suivi et l'évaluation d'une Charte ?	P6
Partie 4	Les fonctions clés d'EVA	P7
Partie 5	Aide à la mise en place du dispositif EVA	P11

PARTIE 1

L'évaluation dans les Parcs naturels régionaux

QU'EST CE QUE L'ÉVALUATION ?

L'évaluation est une démarche de progrès qui permet de préparer les décisions, d'organiser et prioriser les actions, de vérifier si les objectifs sont atteints et au besoin de réorienter les programmations, d'optimiser les moyens humains et financiers. Elle favorise également l'articulation et la mise en cohérence des actions du Parc avec celles des autres acteurs du territoire. Elle permet, enfin de rendre compte de l'application de la Charte, d'améliorer la lisibilité du rôle du Parc et de ses partenaires et d'aider à la communication sur les actions menées.

L'évaluation c'est un engagement et une aide à la décision politique, une démarche à porter et piloter tout au long de la Charte à travers le Bureau, le Comité Syndical, les Commissions... Elle aide à préparer la révision de la Charte.

Elle constitue :

- **pour les élus**, un élément de pilotage de la politique conduite par le Parc,
- **pour les directeurs**, un outil de pilotage technique et de management du Parc,
- **pour les chargés de missions**, une aide au suivi de leurs actions (une meilleure vision transversale et connaissance des autres actions) et une valorisation de leur savoir-faire.

DES ÉVALUATIONS QUI SE COMPLÈTENT



L'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte du Parc grâce à une évaluation en continu.
exemple : nombre d'exploitations agricoles sous contrat pour maintenir les prairies naturelles.

Analyse des effets de la mise en oeuvre des mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.

Le suivi de l'évolution du territoire, de ses enjeux et de ses problématiques grâce à l'observation.
exemple : évolution de la surface des prairies naturelles ou des espaces artificialisés.

RAPPEL DE LA LEGISLATION



Code de l'environnement partie réglementaire actualisée

Article R333-3 :
(Modifié par le Décret n°2012-83 du 24 janvier 2012-Art.4)

II- La charte comprend : 1° « ... » c) un dispositif d'évaluation de la mise en oeuvre de la charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans.

« ... »

III- La révision de la charte est fondée sur le diagnostic « ... », sur une évaluation de sa mise en oeuvre et sur une analyse des effets de la mise en oeuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire réalisées à partir des résultats du dispositif d'évaluation et de suivi prévu au c du 1° du II. Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc établit ces documents au plus tard deux ans avant l'expiration du classement du parc.



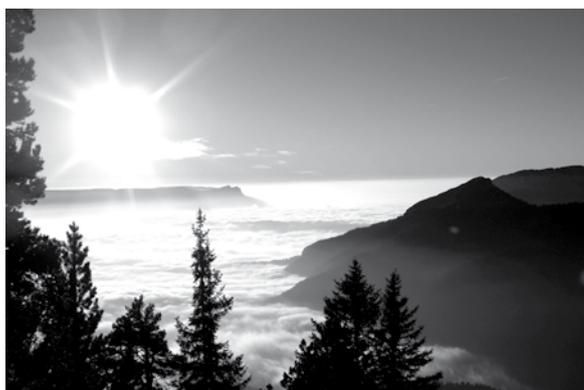
PARTIE 2

EVA : Un logiciel au service de la méthode d'évaluation

Les Parcs naturels régionaux, classés pour une durée de 12 ans, doivent répondre à des obligations réglementaires en termes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de leur Charte.

Grâce à un travail engagé entre la Fédération des Parcs naturels régionaux, les Parcs naturels régionaux et avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie (MEDDE), une méthode pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte d'un Parc naturel régional a été élaborée. Elle a ensuite été diffusée dans les Parcs par le biais de guides et de formations.

Après avoir étudié les logiciels existants et constaté qu'ils ne répondaient pas à leurs besoins, un groupe de travail, impliquant une dizaine de Parcs fortement investis et animé par la Fédération, a été constitué afin de créer un logiciel informatisant cette méthode. Les Régions ont également été associées au Comité de pilotage de ce projet. Ce travail a abouti à la mise en place du logiciel EVA, un logiciel au service de l'évaluation de la Charte des Parcs naturels régionaux, testé dans les Parcs puis mis en application en juin 2009.



© Parc naturel de Chartreuse

Un dispositif a également été mis en place pour assurer le suivi et la mise en place de la démarche d'évaluation.

Le **Comité de pilotage** du dispositif est constitué de la Fédération, d'élus, de directeurs, de techniciens de Parcs et de représentants des Régions. Il est présidé par Michael Weber, Président de la Commission Territoires et Projet de la Fédération et Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord et porté au sein du réseau, par Emmanuelle Guilmaut, Directrice référente pour l'évaluation dans le cadre du réseau et Directrice du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Un **Comité technique** composé de techniciens de Parcs volontaires, animé par la Fédération et représenté par des référents au sein du Comité de Pilotage, suit les évolutions techniques du logiciel et assure leur adéquation aux besoins des Parcs.

Les Parcs non inscrits à ce jour dans le dispositif, peuvent le rejoindre, selon les modalités inscrites dans la convention liant les Parcs et la Fédération.



© Parc naturel Caps et Marais d'Opale



© Parc naturel Les Landes de Gascogne - Claude Feigne

PARTIE 3

Quels apports dans le suivi et l'évaluation d'une Charte ?



A noter :

Il est important d'avoir réfléchi au dispositif évaluatif que l'on souhaite mettre en place pour l'évaluation de la Charte : que va-t-on évaluer ? Comment ? A qui, à quoi ce dispositif va-t-il servir ? Comment va-t-on le mettre en place ? Quels moyens se donne-t-on pour ?... avant de se lancer dans l'utilisation du logiciel et optimiser ainsi la démarche. Etre formé à la méthode informatisée dans EVA est également un plus.

Utilisable par l'ensemble des Parcs et modulable selon les besoins de chacun : il peut être renseigné dans sa globalité ou partiellement. EVA permet de :

- **piloter** en continu la mise en œuvre de la Charte,
- **capitaliser** des éléments de suivi et d'évaluation, facilitant ainsi la réalisation des bilans annuels d'activités et la révision de la Charte,
- améliorer la **lisibilité** des actions du Parc et de ses partenaires dans le cadre de la Charte.

Il permet la saisie et l'analyse de l'ensemble des informations relatives à la programmation, au suivi et à l'évaluation de la Charte, des objectifs opérationnels aux phases des actions. Il rend possible une description et une analyse dynamique et croisée, appuyées par des indicateurs définis par chaque Parc. Des modules de suivi et d'évaluation, de suivi financier, de suivi des ressources humaines, de représentations cartographiques, d'import et d'export de données, donnent aux équipes de Parcs la possibilité de piloter et d'évaluer l'ensemble de la mise en œuvre de la Charte. Il est également possible de réaliser des bilans annuels d'activités à partir des exports du logiciel.

Sa forme est celle d'un extranet, chaque Parc disposant de son espace personnel sécurisé garantissant la confidentialité des données.

L'outil est destiné à l'ensemble des équipes des Parcs, chaque chargé de mission ayant en charge le suivi de ses actions. Ce dispositif est, en outre, conduit grâce à l'impulsion du directeur avec l'appui de la personne en charge de l'évaluation.

Il ne nécessite aucune installation technique ni maintenance au sein de chaque Parc. La récupération des données est, quant à elle, facilitée par la mise à disposition de la fonction d'importation.

Une réflexion préalable sur le dispositif évaluatif de la Charte, une montée en puissance ciblée sur les besoins du Parc, sont des facteurs de réussite.



PARTIE 4

Les fonctions clés d'EVA

EVA est une aide à la capitalisation des informations, à l'édition de bilans et à la révision de la Charte.

Il permet de réaliser des sorties synthétiques et de communiquer avec les différents publics.

Il permet de savoir comment évolue la mise en oeuvre de la Charte et en donne une vision synthétique. Il peut être utilisé dans le cadre du bilan à mi-parcours afin de savoir comment les objectifs se mettent en oeuvre.

Tableau de bord

Code	Nom	Type	Statut	Finances	Gestionnaires	Dates de début	Dates de fin	Montants	Statut	Finances	Autres	Statut
001	Objet 1	Parc de la région	Actif	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000
002	Objet 2	Parc de la région	Actif	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000
003	Objet 3	Parc de la région	Actif	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000
004	Objet 4	Parc de la région	Actif	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000
005	Objet 5	Parc de la région	Actif	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000

EVA apporte :

Aux Elus : des synthèses par thème ; un suivi des objectifs opérationnels de la Charte ; les actions menées ou financées par le Parc par période... dans le cadre des instances : Bureaux et comités syndicaux, Commissions de travail du Parc...

Aux financeurs : des fiches de présentation des projets et des rendus.

Aux directions des Parcs : un tableau de bord des avancements, des temps passés, des engagements financiers en recette et dépense ; une ventilation de l'ensemble par territoire, thème, période, la possibilité d'une programmation prévisionnelle et une aide à l'édition de bilans annuels selon les critères et axes de présentation souhaités...

En fonction de l'utilisation partielle ou totale de ses fonctionnalités, EVA peut être un instrument de management des équipes du Parc et un outil de suivi de la mise en oeuvre de la Charte.

Aux chargés de mission évaluation : un outil de collecte des actions, structuré selon la Charte, ouvert à d'autres contractualisations (Leader, Pays, Natura,...), renseigné par tous les chargés de mission sur un canevas unique, mis à jour en temps réel, avec une grille d'évaluation partagée et des outils d'analyse qualitative et quantitative et de représentation graphique (diagrammes et cartographies).

Aux chargés de communication : un outil d'aide à la mise en valeur des bilans.

Aux chargés de missions : un outil de saisie unique, pour la préparation et la validation des fiches actions, des budgets prévisionnels, une aide à l'évaluation, au suivi des temps passés et une préparation des bilans annuels plus rapide. Il facilite le transfert des informations d'un chargé de mission à un autre.



© FPNARF

© Parc nature d'Armorique





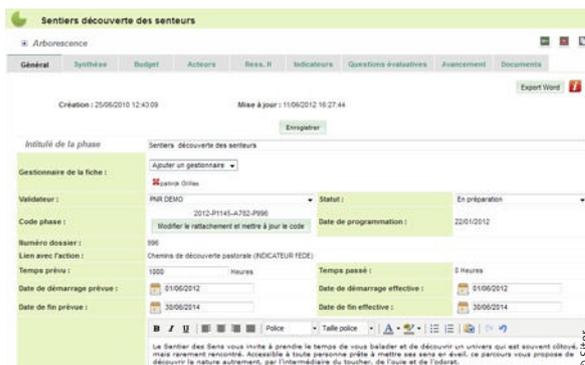
© Parc naturel de Lorraine

Les modules

Différents modules sont disponibles dans le logiciel EVA, certains étant des modules de base, d'autres optionnels.

- **Le module de suivi**

EVA permet la saisie, la consultation et le suivi des objectifs opérationnels (mesures de la Charte) des projets, actions et de leurs phases (description, acteurs, avancement, résultat...). Les fiches sont saisies, puis passent par différents états de validation.



Module de suivi

- **Le module de requêtes**

EVA permet la recherche et le classement des projets, actions ou phases par critères croisés : dates, thèmes, axes de la charte, acteurs, territoires.

- **Le module d'évaluation**

L'évaluation de 4 niveaux (objectifs, projets, actions, phases) est réalisée à partir d'indicateurs, de questions évaluatives et d'autres informations renseignées dans les différents onglets par les utilisateurs d'EVA.

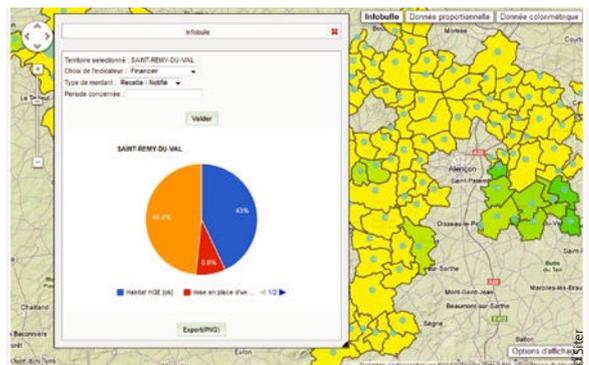
- **Le module d'analyse**

EVA offre la possibilité d'analyses multicritères sur l'ensemble des données renseignées. Cette analyse porte sur :

- Le financement : recettes, dépenses, financeurs
- la gestion de projet : avancement, temps passé
- le pilotage de la charte : par axes et projets de la charte
- les indexations libres : thèmes, modalités d'intervention, public bénéficiaire... définies par le Parc,
- les périodes : dates de début, fin, prévisionnelles, réalisées
- la territorialisation : répartition des actions sur le territoire.

Le rendu des analyses se fait sous forme :

- de tableaux de synthèse,
- de graphiques,
- de cartographies,
- d'exports sous différents formats pour des traitements personnalisés.



Module d'analyse



- **Le module ressources humaines (module optionnel)**

EVA permet d'analyser les temps passés en ingénierie par les équipes sur les actions et de les comparer aux temps prévus. Ce module a pour objectif de permettre aux utilisateurs d'EVA d'indiquer et de gérer leur temps de travail au niveau des phases et de les cumuler au niveau des actions, projets et objectifs.



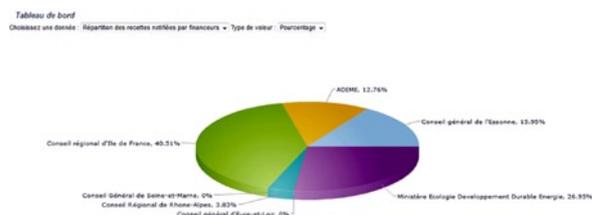
Module ressources humaines

- **Le module de suivi financier (module optionnel)**

En complément du suivi et de l'évaluation quantitative et qualitative des réalisations menées dans le cadre de la Charte, le logiciel apporte des outils de suivi financier.

Il permet :

- la gestion des enveloppes financières allouées aux phases,
- la gestion des dépenses et recettes par phases, actions, projets, objectifs.
- le suivi des recettes notifiées par financeur et des dépenses par année.



Module de suivi financier

- **Le module administration**

Ce module permet de gérer les droits des utilisateurs et en particulier de définir au sein de chaque Parc ses accès internes et externes aux données.

Il permet de personnaliser :

- les indicateurs,
- les mots clés,
- les chartes et les programmes,
- les questions évaluatives,
- les périmètres des territoires,
- les données socio-économiques.



© FFNRF

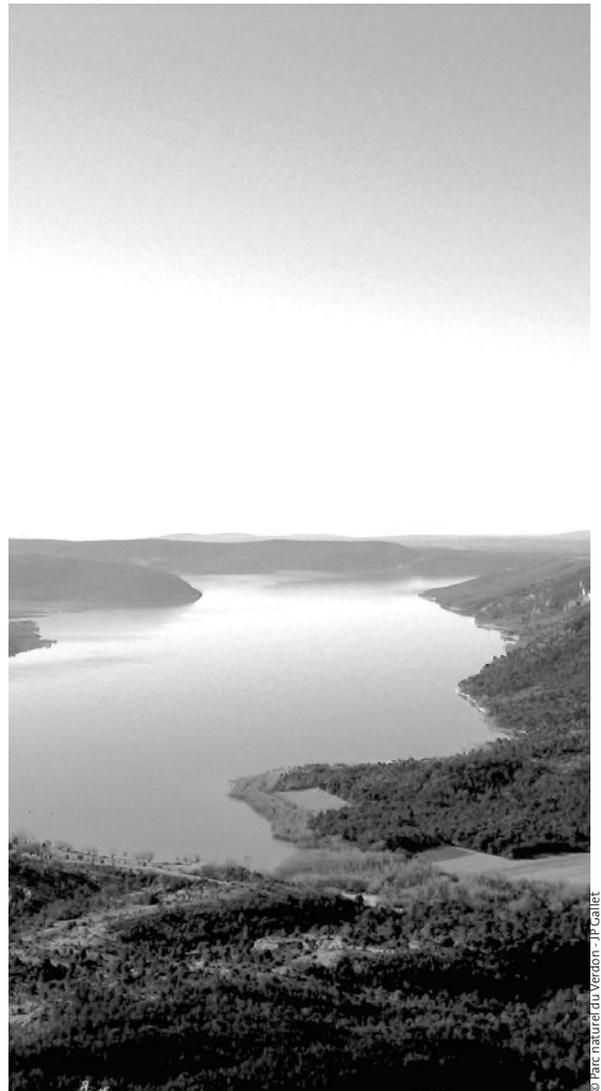
- **Le module cartographique (module optionnel)**

L'interface cartographique du logiciel EVA permet de :

- cartographier à toutes les échelles souhaitées, à partir d'un import de fond cartographique (KML) ou par un tracé sur la carte,
- cartographier les données de suivi financier, d'indicateurs, des temps passés, ou issues de l'observation du territoire (données socio-économiques),
- exploiter soit la valeur soit le ratio (réalisé/cible),
- réaliser des calculs de somme, moyenne, médian, maximum, minimum et dernière valeur saisie sur les indicateurs, ouvrant ainsi la voie à tous les types d'indicateurs quantitatifs, les filtrer par période (date à date), sous la forme de colorimétrie, de symboles proportionnels en secteurs (camemberts), ou d'infobulles,
- personnaliser les classes (nombre, couleur, mode de distribution),
- personnaliser les fonds de cartes (choix des données affichées),
- les exporter sous forme d'images ou de données dans un tableur à destination d'un SIG (Système d'Information Géographique) ou de traitement sous excel.

- **Le volet de navigation**

Il permet de visualiser rapidement l'ensemble des fiches organisées selon la structure de la Charte ou de les classer selon un mot-clé.



© Parc naturel du Verdon - J.P. GUILLET



© FFNRF



© Parc naturel de Chartreuse

PARTIE 5

Aide à la mise en place du dispositif EVA

Dans le cadre de la mise en place du logiciel, chaque référent EVA de chacun des Parcs a été formé à l'utilisation du logiciel.

Des **formations** complémentaires (à l'accompagnement au changement et à l'utilisation de l'outil) à destination des directeurs, des référents, et sur site des équipes, sont régulièrement organisées. En effet l'implication forte du directeur et du référent, une équipe bien formée et régulièrement informée représentent des facteurs importants de réussite de déploiement de l'outil. Le dispositif de formations d'équipes sur site à la méthode d'évaluation en continu de la mise en oeuvre de la Charte, préalable nécessaire à la mise en oeuvre du logiciel dans un Parc, se poursuit.

Un **lieu** d'échanges et de discussions «**evagora**» est à la disposition des référents EVA afin de les aider dans la mise en oeuvre du dispositif dans leur Parc. Des journées d'échanges leur sont proposées afin de mettre en commun les bonnes pratiques et réaliser des focus sur certains aspects du logiciel en fonction de la demande des Parcs. Une **hotline** pour les référents ainsi qu'un manuel d'utilisation sont également à la disposition des Parcs.

A ce jour, plus de trente Parcs sont engagés dans le dispositif par convention avec la Fédération.

Cette réalisation constitue une première à l'échelle nationale en termes de mutualisation, pour la création d'un outil informatique d'évaluation.

Il illustre tout le bénéfice d'un travail en réseau, que ce soit en termes d'avancées techniques et méthodologiques ou d'économies d'échelles.



Pour plus d'informations

Pour des conseils sur la mise en oeuvre du dispositif EVA dans votre Parc, ou si vous souhaitez rejoindre le dispositif :

Olivia FAVRE

Chargée de mission Evaluation
Fédération des Parcs naturels régionaux
de France

9 rue Christiani, 75 018 Paris

tel : 01-44-90-86-20

Courriel : ofavre@parcs-naturels-regionaux.fr



© Parc naturel Oise - Pays de France



© Parc naturel du Haut-Languedoc

48 Parcs naturels régionaux de France



chiffres clés

- 48 parcs naturels régionaux
- (46 métropolitains et 2 ultramarins)
- 15 projets de parcs à l'étude
- 7 millions d'hectares
- 15 % du territoire français
- 23 Régions
- 70 départements
- 3,5 millions d'habitants, soit 30 % de la population de l'espace français à dominante rurale
- 1800 agents
- 72000 exploitations agricoles
- 320 000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français
- 37 % des zones boisées
- Plus de la moitié de la surface terrestre des Réserves Naturelles Nationales, les Parcs en étant souvent les gestionnaires
- 19 % de la surface française terrestre en Natura 2000, 3 Parcs sur 4 étant opérateurs et animateurs des sites Natura 2000
- 6 des 10 Réserves de la biosphère française situées dans les Parcs



Avec la participation du

